

NUMERO : 2024- 302 .

## DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Considérant la volonté de la Ville de Sarcelles d'accueillir le prestataire « Arts Essentiels » proposant un spectacle intitulé « Couleurs ! », qui se tiendra à la salle polyvalente de l'école élémentaire Bois Joli, le mercredi 27 novembre 2024 à 10 h 15, pour les enfants de l'accueil de loisirs maternel Bois joli,

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour proposer ce spectacle : direction artistique et technique de l'évènement, gestion des modalités d'accueil des artistes (contrats, paiement des prestations, acheminement, etc...),

Considérant la compétence technique en matière d'organisation de spectacles pour enfants du prestataire « Arts Essentiels »,

Considérant que la réalisation de cette animation sera rémunérée par la Ville de Sarcelles à hauteur de 440 euros somme globale,

Considérant pour ce faire la nécessité de conclure un contrat de production de prestation, ci-joint,

Décide :

**Article 1 :** D'approuver le contrat relatif à l'organisation d'un spectacle intitulé « Couleurs ! », qui se tiendra à la salle polyvalente de l'école élémentaire Bois Joli, le mercredi 27 novembre 2024 à 10 h 15, pour les enfants de l'accueil de loisirs maternel Bois joli.

**Article 2 :** De signer ledit contrat avec l'entreprise « Arts Essentiels », dont le siège social est situé au 105 avenue Aristide Briand - Maison des associations, 92120 Montrouge, pour un montant de 440 euros TTC.

**Article 3 :** D'imputer la dépense au budget communal.

**Article 4 :** La présente peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil -BP 30322 – 95027 CERGY-PONTOISE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa mise en ligne sur le site de la ville.

Fait à Sarcelles, le 13 décembre 2024.

Le Maire  
Patrick HADDAD

(Signature)

